

COMpte-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2020 à 18 h

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15

Votants : 15

- **BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE** : Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget 2020

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 130 081.73 €	1 130 081.73 €
Section d'investissement	1 271 613.27 €	1 271 613.27 €
TOTAL	2 401 695.00 €	2 401 695.00 €

- **AFFECTATION RESULTAT 2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT** : Le conseil municipal, à l'unanimité **ANNULE ET REMPLACE** la délibération N°2020-12 du 18/02/2020. L'excédent de fonctionnement de 15 019 € sera affecté au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget 2020

- **BUDGET PRIMITIF 2020 ANNEXE LOTISSEMENT** : Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget 2020

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	151 157.89 €	166 176.89 €
Section d'investissement	151 155.68 €	151 155.68 €
TOTAL	302 313.57 €	317 332.57 €

- **DELEGUES au sein du Syndicat CONSERVATOIRE ARDECHE MUSIQUE ET DANSE** : Le conseil municipal, à l'unanimité **DESIGNE** Mme Géraldine AUBERT, déléguée titulaire et Mme Sandra BADAR, déléguée suppléante
- **DELEGUE au S.D.E.A** : Le conseil municipal, à l'unanimité **DESIGNE** Mr Marcel COTTA (Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement)
- **CCID** : Le conseil municipal, a proposé une liste de proposition des 24 personnes appelées à siéger à la **commission communale des impôts directs**. Cette commission est composée du maire, membre de droit et président de la commission et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui seront choisis parmi la liste proposée.
- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES** : Pour la taille de la commune, les membres à voix délibérative sont de 3 membres titulaires + 3 membres suppléants (article 22-1 5° du CMP) + le président étant de droit le maire.

Mrs Jean-Paul FAURE, Michel SOUILHOL, Mme Amandine HILAIRE sont proclamés représentants titulaires.

Mr Laurent DEVIDAL, Mme Sandra BADAR, Mr Wilfried BERNARD sont proclamés représentants suppléants.

- **REFERENT FORESTIER** : Mr COTTA Marcel est désigné référent forestier auprès de l'association des communes forestières d'Ardèche pour le représenter au sein de la commune.
- **PERSONNEL** : ACCORD du conseil pour :
 1. Contrat saisonnier de 4 mois pour 30 h/ mois pour Marie DELORME qui a déjà un poste d'ASEM pour 22 h
 2. Annie FERLIN finit son contrat fin juillet et n'a pas souhaité le renouveler- Une personne du conseil la remplacera à compter de la rentrée scolaire 2020 pour le même nombre d'heures soit 24 h/semaine et pour une durée de 3 ans
 3. Delphine CHANAL sera embauchée en CDI à compter du 1^{er} septembre 2020 (fin de son 2^{ème} CDD au 31 août) pour 20 h/semaine
- **MEDECINE PROFESSIONNELLE** : nouvelle convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle « santé au travail » signée avec le CDG07 avec effet au 1^{er} avril
- **ANNULATION LOYER AVRIL ESTHETICIENNE** : Accord du conseil pour annuler le loyer d'avril de 200 € de l'esthéticienne en raison du covid-19, son établissement ayant été fermé. ANNULE ET REMPLACE la délibération N° 2020-35 du 2 juin 2020, l'inscription budgétaire étant erronée (article 6574) au lieu de l'article 6745 du budget 2020
- **QUESTIONS DIVERSES** :
 - **Marché des producteurs** : Actuellement 5 producteurs locaux toujours au même lieu (espace privé). Voir la suite pour savoir si tous seraient d'accord pour continuer sur un espace public, et seulement ensuite étudier la possibilité de créer un marché à la fin de l'urgence sanitaire (10/07)
 - **Projet mille café** : contact a été pris avec le CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement) - dossier en cours
 - **Foodtruck** : Suite à la rencontre de la personne ayant demandé un emplacement pour un foodtruck, il est proposé le vendredi de 18 h à 21 h au stade.
 - Prévoir de mettre une prise extérieure avec minuterie à l'ancienne salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.